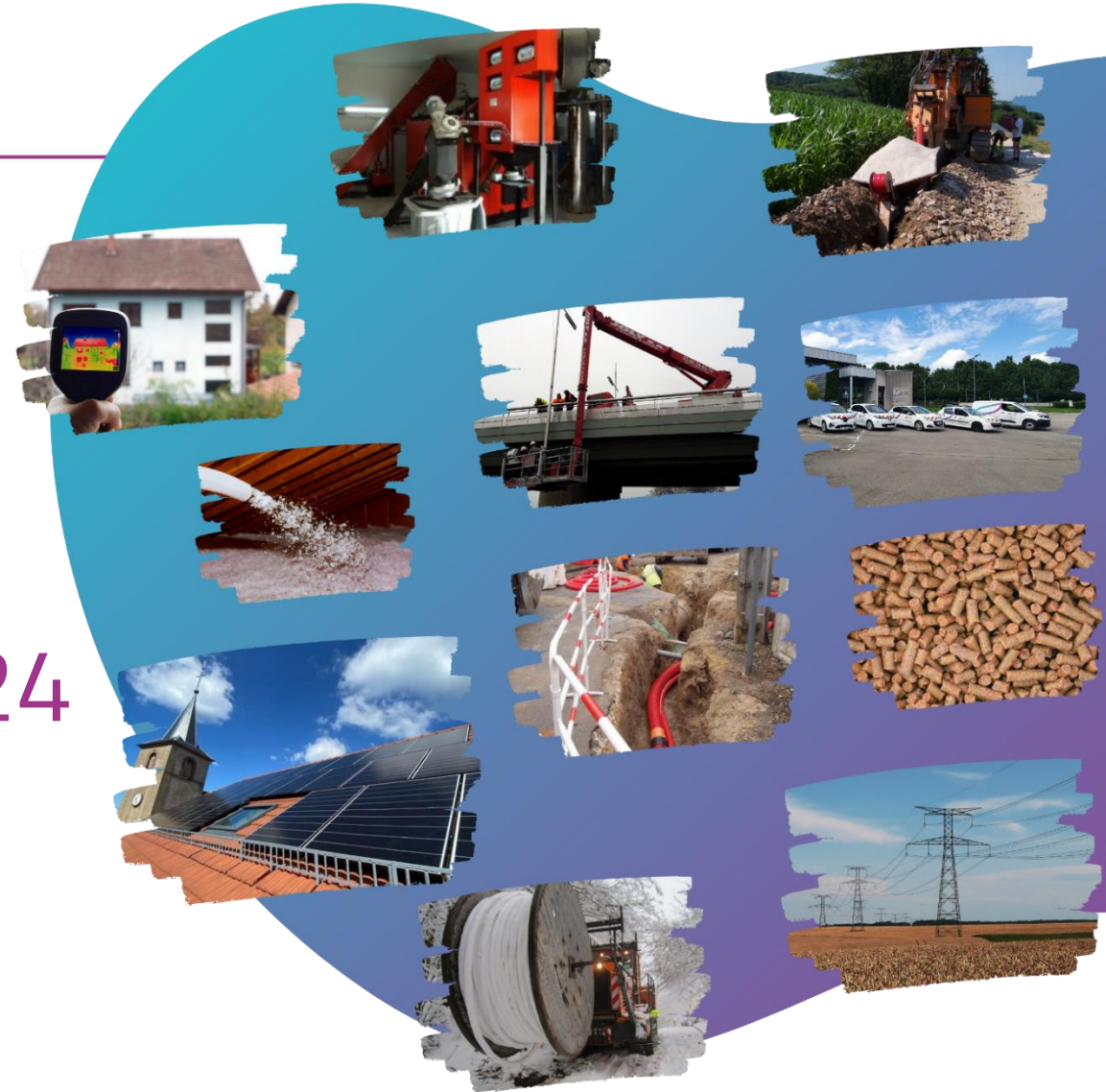



Réunion

Bureau Syndical

Mercredi 25 septembre 2024

1 rue Max DEVAUX
à VESOUL





Observations sur le procès-verbal du Bureau syndical de la réunion du 3 juillet 2024

Désignation d'un secrétaire de séance

Les travaux 2024

SITUATION AU 25/09/2024 DE LA PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2024

Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA avec FIMO des travaux du programme	Montant HTVA des travaux validés le 03/07/2024	Montant HTVA des travaux proposés le 25/09/2024	Montant HTVA de programmation 2024 disponible
------------	---------	--	--	---	---

TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

FACE	tranche A/B : renforcement	1 457 250 €	284 655 €	0 €	-13 398 €	-0,92%
	tranche A/B : extension	195 125 €	205 313 €	0 €	-10 188 €	-5,22%
	tranche S : sécurisation fils BT nus	821 875 €	233 310 €	0 €	-1 536 €	-0,19%
	tranche C : aménagement esthétique	1 429 714 €	0 €	0 €	55 539 €	3,88%
SDPE	aménagement esthétique A8	870 000 €	0 €	0 €	3 032 €	0,35%
	aménagement esthétique hors A8 et FACÉ	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00%
	Suppression de cabines hautes	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00%
	renforcement et sécurisation hors FACÉ	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00%
	extension avec PCT (sans R2 dans 2 ans)	1 700 000 €	121 421 €	415 700 €	84 349 €	4,96%
	extension hors PCT (avec R2 dans 2 ans)	400 000 €	0 €	156 200 €	-353 205 €	-88,30%
Totaux des travaux sur le réseau d'électricité		6 873 964 €	844 698 €	571 900 €	-389 372 €	-5,66%

Les travaux 2024

Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA sans FIMO des travaux du programme	Montant HTVA des travaux validés le 03/07/2024	Montant HTVA des travaux proposés le 25/09/2024	Montant HTVA de programmation 2024 disponible	
INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :						
S _{EP}	Eclairage public : optimisation	500 000 €	19 110 €	0 €	360 005 €	72,00%
	Eclairage public	900 000 €	23 070 €	55 165 €	-16 775 €	-1,86%
S _{GCT}	Génie civil communications électroniques	800 000 €	18 010 €	12 220 €	164 376 €	20,55%
Totaux des travaux réalisés pour le compte de tiers		2 200 000 €	60 190 €	67 385 €	507 606 €	23,07%

Travaux d'éclairage public dont les communes conservent la maîtrise d'ouvrage	Montant global de la participation du SIED 70	Montant HTVA des travaux validés le 03/07/2024	Montant HTVA des travaux proposés le 25/09/2024	Montant HTVA de programmation 2024 disponible	
Participation du SIED 70	150 000 €	0 €	0 €	139 020 €	92,68%

Les travaux 2024

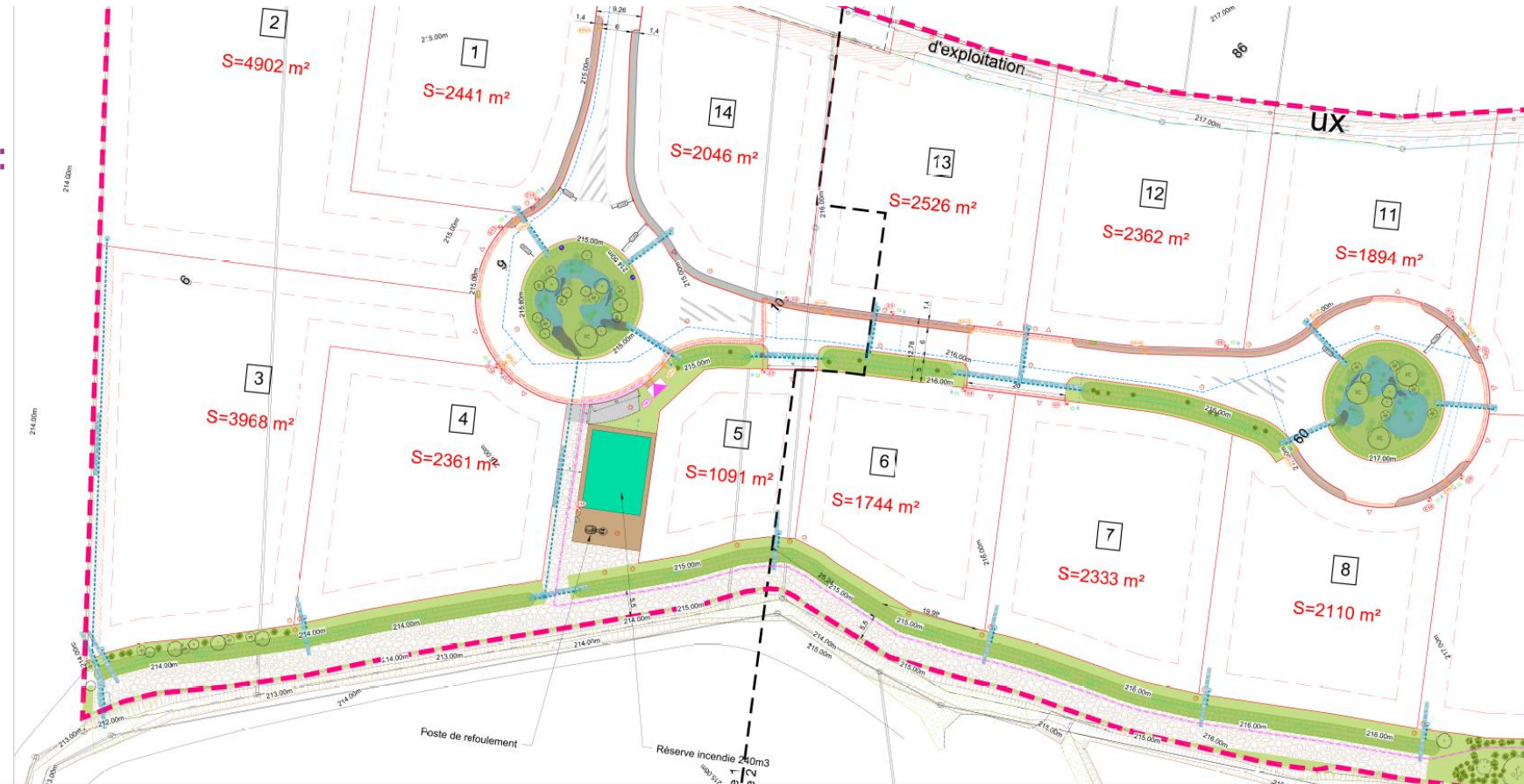
B 9381 - GY - ERCE et EICEP pour la 2^o tranche de la ZA communautaire rue des Saules

700 mètres HTA, poste de transformation, 530 mètres BT, pour 14 lots et poste de refoulement,

11 ensembles EP

avec réseau EP 430 mètres :

217 385€ HT



ABONCOURT-GESINCOURT
 Extension du réseau concédé
 d'électricité pour un pylone de
 téléphonie SFR au lieu-dit "au dessus des
 vignes"
 Plan avant projet - E9880
 1 / 1500

Existant :
 1 transformateur H61

Existant :
 1 support en béton armé
 Pose :
 1 RAS BT

Pose :
 1 borne RMBT 6 plages
 1 direction BTA 150²
 1 direction protégée tri
 1 mise à la terre du neutre

Légende

Réseaux existants

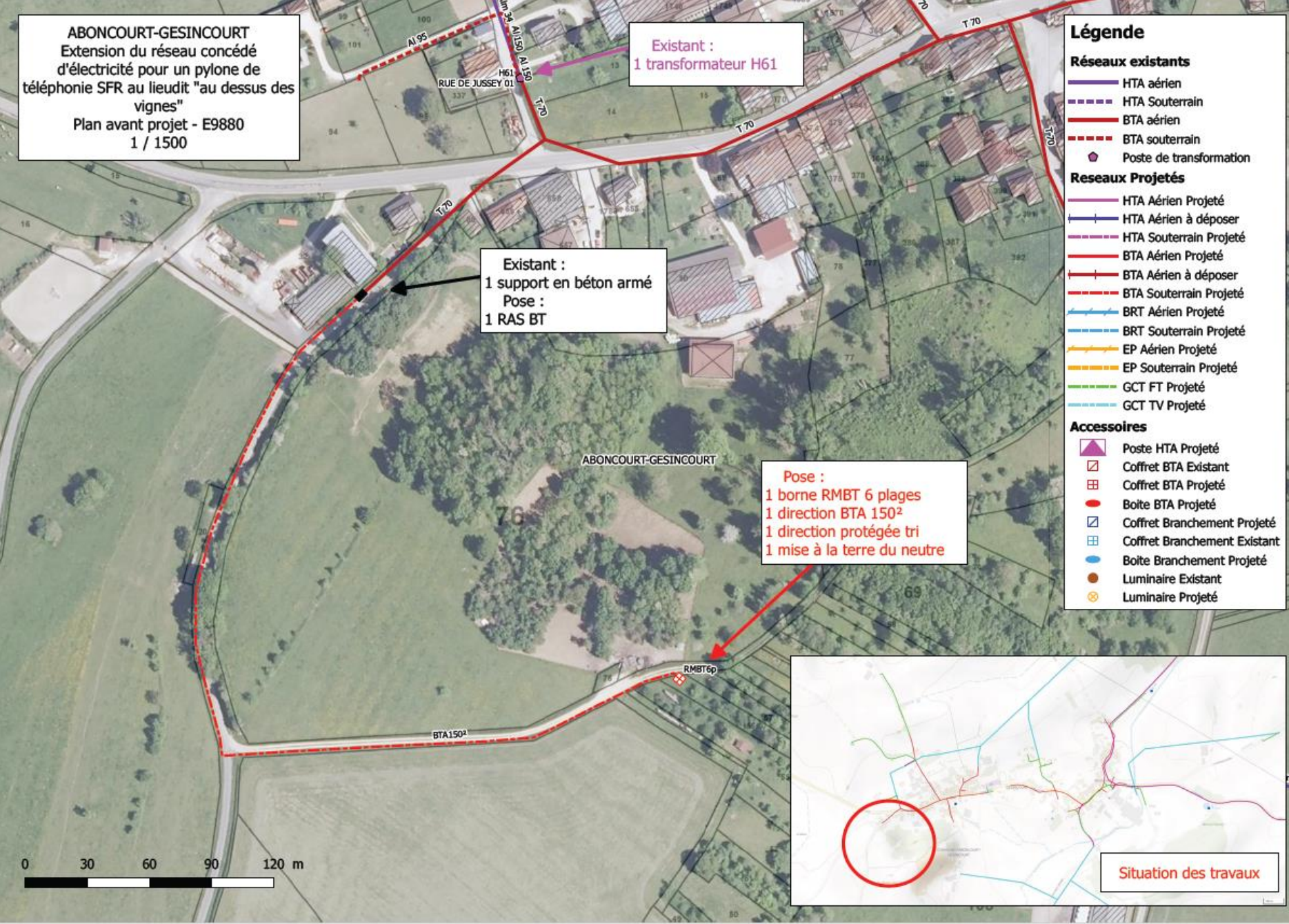
- HTA aérien
- HTA Souterrain
- BTA aérien
- BTA souterrain
- Poste de transformation

Reseaux Projétés

- HTA Aérien Projété
- HTA Aérien à déposer
- HTA Souterrain Projété
- BTA Aérien Projété
- BTA Aérien à déposer
- BTA Souterrain Projété
- BRT Aérien Projété
- BRT Souterrain Projété
- EP Aérien Projété
- EP Souterrain Projété
- GCT FT Projété
- GCT TV Projété

Accessoires

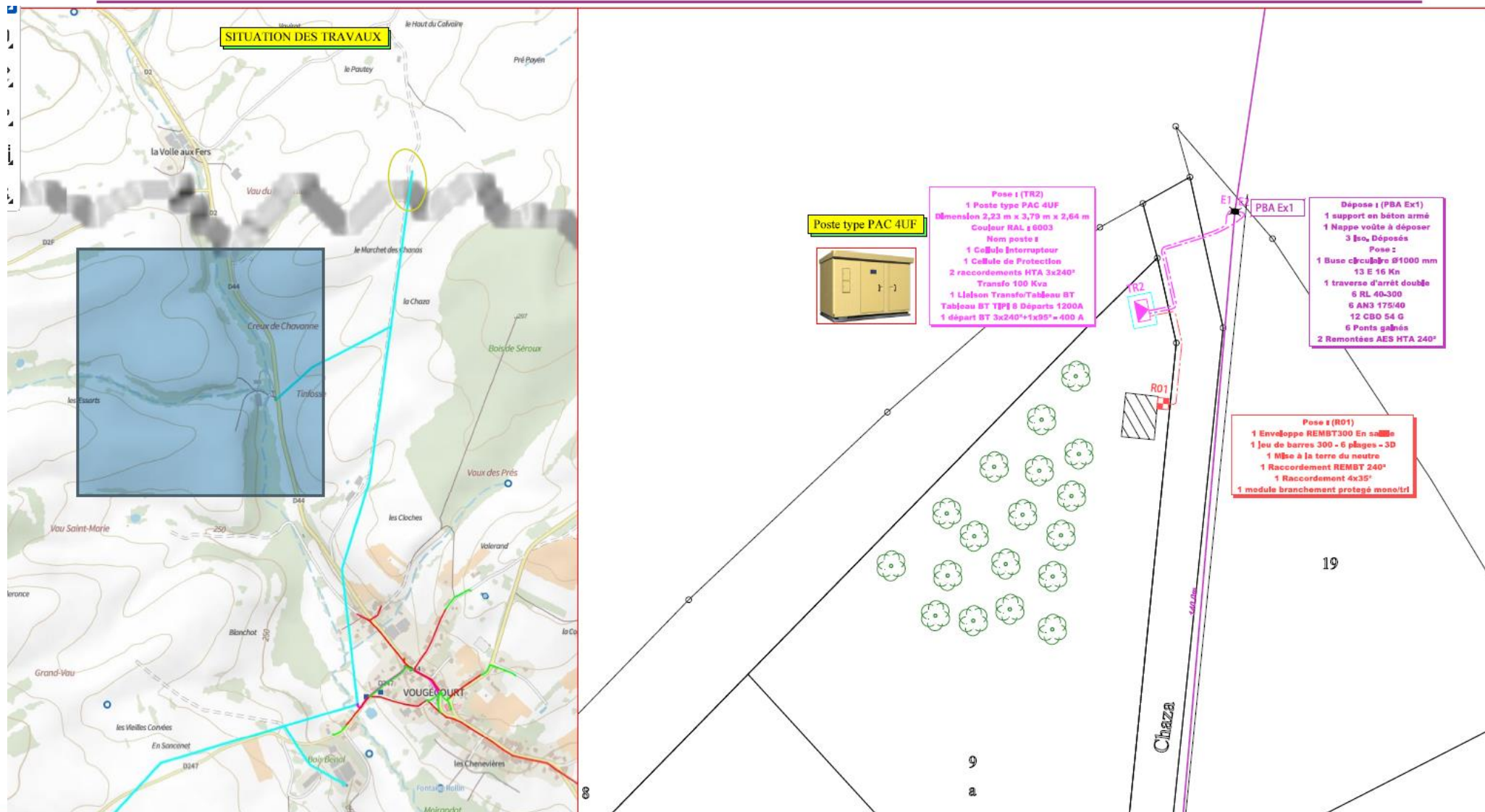
- Poste HTA Projété
- Coffret BTA Existant
- Coffret BTA Projété
- Boîte BTA Projété
- Coffret Branchement Projété
- Coffret Branchement Existant
- Boîte Branchement Projété
- Luminaire Existant
- Luminaire Projété



E 9880
 ABONCOURT-GESINCOURT
 ERCE pour un pylône de
 téléphonie SFR au lieu-dit
 "au-dessus des vignes"
 500 mètres BT :
 48 400€ HT

Les travaux 2024

E 9720
VOUGECOURT
ERCE pour un pylône SFR, au lieu-dit "Le Marchet des Chanas"
60 mètres HTA, poste de transformation, 30 mètres BT :
86 200€ HT



Programme Travaux chaufferies

Désignation	Montant HT (travaux + ingénierie)	Note d'opportunité ou Etude de faisabilité	DM Transfert de compétence	Consultation ou notification MOe	APD	DCE	Remise des offres Travaux	OS travaux	Mise en service	En charge du dossier
Chaufferie de Moimay	1 060 000,00 €	26/06/2017	21/06/19	14/04/2022	mai-23	avr-24	consultation terminée - 3e CAO sept-24	déc-24	nov-25	CC
Chaufferie de Gevigney-et-Mercey	1 405 000,00 €	23/01/2021	22/10/21	01/09/2022	déc-23	juin-24	oct-24	janv-25	nov-25	AG
Chaufferie de Apremont	451 000,00 €	14/03/2022	05/05/22	08/03/2023	juil-23	févr-24	CAO mars-24/avril-24	juin-24	avr-25	JC
Chaufferie de Coisevaux	690 000,00 €	09/05/2022	08/06/22	05/01/2023	oct-23	sept-24	nov-24	févr-25	déc-25	AG
Chaufferie de Dampierre-sur-Salon	1 940 000,00 €	06/01/2023	30/01/23	04/09/2023	févr-24	août-24	oct-24	janv-25	nov-25	JC
Chaufferie de Neurey-lès-la-Demie	2 280 000,00 €	16/03/2023	17/02/23	05/09/2023	sept-24	janv-25	mars-25	mai-25	mars-26	JC
Chaufferie de Champlitte	1 660 000,00 €	09/02/2023	16/03/23	13/09/2023	sept-24	déc-24	mars-25	juin-25	avr-26	JC
Chaufferie de Frotey-les-Vesoul	2 000 000,00 €	24/02/2023	28/03/23	16/05/2024	sept-24	févr-25	avr-25	août-25	sept-26	AG
Chaufferie de Faverney	1 720 000,00 €	08/11/2022	15/05/23	28/05/2024	nov-24	mai-25	juil-25	déc-25	janv-27	AG
Chaufferie de Lure	4 800 000,00 €	13/02/2023	03/07/2023	consultation ATMO en cours - remise offres oct-24	juil-25	janv-26	mars-26	sept-26	oct-27	AG/JC

Chaufferie de Moimay – Tarifs – Police d'Abonnement

La valeur de base R du prix de vente de l'énergie calorifique à chaque Abonné est constituée :

$R = (R1 \times \text{nombre de MWh consommés par l'Abonné}) + (R2 \times \text{Unité de Répartition Forfaitaire (URF)})$

Chaufferie de Moimay – Tarifs – Police d'Abonnement

Le terme **R1**, exprimé en euros hors taxes par MWh, est un élément proportionnel représentant :

- le coût des combustibles réputés nécessaires, en quantité et en qualité, pour assurer la fourniture d'un MWh de chaleur livré en sous-station, destiné au chauffage des locaux et au réchauffage de l'eau chaude sanitaire (**R1₁**), auxquels s'ajoutent,
- le coût de l'énergie électrique utilisée à des fins mécaniques, réputée nécessaire pour assurer le fonctionnement des installations primaires - hors poste de livraison - (**R1₂**).
- les coûts des prestations de conduite et de petit entretien des installations, ainsi que de tous frais généraux, les taxes, redevances et assurances diverses liées aux installations de production et distribution de chaleur (**R1₃**).

Chaufferie de Moimay – Tarifs – Police d'Abonnement

Le terme **R1** est révisé annuellement au 1^{er} janvier de chaque année selon la formule suivante :

$$R1_n = R1_{1n} + R1_{2n} + R1_{3n}$$

Avec :

$$R1_{1n} = R1_{1n-1} \times [0.95 \times (0,4 \times Ib_n/Ib_{n-1} + 0,15 \times Is_n/Is_{n-1} + 0,15 \times Im_n/Im_{n-1} + 0,3 \times It_n/It_{n-1}) + 0.05 \times 0.05]$$

Ib : représente l'indice pour la **plaquette forestière** (Indice : CEEB - Nom : Mercuriale des Produits élaborés Plaquettes forestières) connu au 1^{er} janvier de l'année.

Is : représente l'Indice **Main d'œuvre générale** (Indice INSEE - Nom : Taux de salaire horaire des ouvriers – Ensemble des secteurs non agricoles) connu au 1^{er} janvier de l'année.

Im : représente l'indice **Machine agricole** (Indice : INSEE - Nom : Indice mensuel des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA)) connu au 1^{er} janvier.

It : représente l'indice **Transport routier** (Indice : CNR REG Porteurs - Nom : "Indice Régional CNR du transport routier porteur régional ") connu au 1^{er} janvier de l'année n.

Chaufferie de Moimay – Tarifs – Police d'Abonnement

$$R1_{2n} = R1_{2n-1} \times (CPF_n / CPF_{n-1})$$

CPF : représente l'indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français (indice INSEE CPF 35.11 et 35.14 – **Électricité vendue aux entreprises consommatrices finales** - Identifiant 010764291) connu au 1er janvier de l'année.

$$R1_{3n} = R1_{3n-1} \times (BT40_n / BT40_{n-1})$$

BT40 : représente l'Index du bâtiment - BT40 (Chauffage central (à l'exclusion du chauffage électrique) - Base 2010, publié par l'INSEE) connu au 1er janvier de l'année.

Chaufferie de Moimay – Tarifs – Police d'Abonnement

Le terme R2 est un élément représentant la somme des coûts annuels suivants, exprimé en euros hors taxes par Unité de Répartition Forfaitaire (URF), représentant :

- le coût des charges financières liées à l'emprunt contracté par la Régie pour l'investissement lié aux travaux d'installations et d'équipements initiaux (**R2₁**),
- le coût du gros entretien des installations (**R2₂**),

$$R2 = R2_1 + R2_2$$

Chaufferie de Moimay – Tarifs – Police d'Abonnement

Le montant de ce terme R2 est réparti entre les clients, par Unité de Répartition Forfaitaire (URF) souscrites, selon la répartition suivante :

Abonné	Puissance	URF
Mairie - RDC	9 kW	2,31
Ancien presbytère	21 kW	5,40
Eglise	43 kW	11,05
Vignier	66 kW	16,97
Bellevue/Clairejoie	94 kW	24,16
Chalet	53 kW	13,62
Saint Marie	50 kW	12,85
Decard Michel	13 kW	3,34
Mathey Ludovic	11 kW	2,83
Jeannin Etienne	17 kW	4,37
Godey Christophe	12 kW	3,08
Total	389 kW	100,00

Chaufferie de Moimay – Tarifs – Police d'Abonnement

Le terme R2 est révisé annuellement au 1er janvier de chaque année selon la formule suivante :

$$R2_{1n} = R2_{10}$$

$$R2_{2n} = R2_{2n-1} \times (0.9 \times BT40_n / BT40_{n-1} + 0.1 \times BT47_n / BT47_{n-1})$$

BT40 : représente l'Index du bâtiment - BT40 (Chauffage central (à l'exclusion du chauffage électrique) - Base 2010, publié par l'INSEE) connu au 1er janvier de l'année.

BT47 : représente l'Index du bâtiment - BT47 (Electricité - Base 2010, publié par l'INSEE) connu au 1er janvier de l'année.

Chaufferie de Moimay – Tarifs – Police d'Abonnement

En outre, le Syndicat pourra fixer au début d'année, en s'inspirant du bilan de l'année écoulée et **au plus tard le 31 janvier** :

- une révision du terme **R1** en fonction des coûts constatés l'année précédente en appliquant **un taux d'inflation**.
- une révision du terme **R2** en fonction des charges fixes relatives à l'investissement initial, complétées des **bilans d'investissement réalisés au cours de l'année précédente** et des prévisions d'investissement prévues pour l'année.

Chaufferie de Moimay – Tarifs – Police d'Abonnement

Le calcul des coûts du service de distribution de la chaleur pour ce réseau, établi à partir des éléments connus à ce jour (coût des travaux et aides) et estimés (coût des combustibles, de l'exploitation, ...) abouti au tableau suivant :

Réseau	Montant estimé HTVA des travaux et ingénierie (1)	Montant des aides et CEE attendus	Montant HTVA R1 ₀ (2) (3)	Montant HTVA R2 ₀ (2) (4)	Prix moyen du MWh
MOIMAY	1 058 000 €	896 000 €	114,69 € / MWh	221,40 €/URF (5)	182 € HT/MWh

Avec

R1₁₀ = 48,20 € HT/MWh

R1₂₀ = 6,23 € HT/MWh

R1₃₀ = 60,26 € HT/MWh

R2₁₀ = 120,40 € HT/URF

R2₂₀ = 101,00 € HT/URF

Chaufferie de Moimay – Tarifs – Police d'Abonnement

Il est également proposé, **sous réserve** de l'approbation de ces tarifs et **de la signature de ces documents par les futurs abonnés**, que :

- les marchés de travaux soient **notifiés** et les ordres de services soient adressés aux entreprises attributaires.
- à l'instar des études déjà réalisées, les coûts des travaux de cette chaufferie soient pris en compte dans le cadre du **budget principal**, jusqu'à ce que la chaufferie puisse fonctionner et que les premières recettes liées à la vente de chaleur puissent être perçues (prévision de fin de travaux en **novembre 2025**), ceci afin d'éviter de payer des emprunts à court terme.

Chaufferie de Moimay – Tarifs – Police d'Abonnement

- l'intégralité des dépenses et recettes liées à cette opération soient ensuite intégralement prises en compte dans le cadre d'un budget annexe dont la création serait proposée au comité syndical.
- le reste à charge, subventions déduites (estimation environ 162 000 €), soit couvert par un prêt bancaire contractué à la fin de la construction (taux prévisionnel de 3,4 %).

Par ailleurs, il y a lieu de rectifier une erreur de frappe dans la formule de révision du marché de maîtrise d'œuvre :

Le coefficient de révision
devient

$$C = 0,125 + 0,85 \times I_m/I_o$$
$$C = 0,125 + 0,875 \times I_m/I_o.$$

Chaufferie Champlitte – Subventions

Selon les estimations du bureau d'études, le coût général du projet (travaux + ingénierie) est évalué à 1 656 253 € HT.

Il est proposé d'adopter le plan de financement ci-contre et d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes d'aides publiques correspondantes à ce projet.

Dépenses		Recettes		
			Montant	Pourcentage
Maitrise d'œuvre études d'avant-projet	27 500 €	ADEME MOe	19 250 €	70 %
		Autofinancement	8 250 €	30 %
Travaux Ingénierie	1 628 753€	Fonds chaleur - ADEME	537 640 €	33 %
		FEDER	558 923 €	34 %
		CEE coup de pouce	244 200 €	15 %
		Autofinancement	287 990 €	18 %
Total dépenses	1 656 253 €	Total	1 656 253 €	100 %

Chaufferie Champlitte – APD - Tarifs

La commune de Champlitte a transféré au SIED 70 la compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » pour un projet destiné à desservir l'EHPAD, la Mairie/logements, la Maison France Services/logements, le Pôle scolaire/logements et la salle des fêtes.

La mission de maîtrise d'œuvre du projet a été confiée à une équipe de maîtrise d'œuvre (CSI/SARL ARCHITECTURE BILLARD), par marché notifié le 5 septembre 2023.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a remis l'APD (Avant-Projet Définitif) en septembre 2024 suite à un APS (Avant-Projet-Sommaire) de mai 2024.

Il est retenu une solution avec 2 chaudières bois plaquettes de 330 kW et une chaudière granulés en secours de 250 kW. La chaufferie fonctionnera toute l'année. Le dimensionnement du silo permettra une autonomie de 8 jours avec une prévision d'une dizaine de livraisons par an.

Chaufferie Champlitte - APD - Tarifs

La chaufferie bois produira annuellement 917 MWh, pour une quantité de plaquettes livrées de 294 tonnes.

Le réseau de chaleur aura une longueur de 564 ml et desservira 6 sous-stations.

A ce stade, l'estimation des travaux s'élève à **1 490 385 € HT.**



Chaufferie Champlitte - APD - Tarifs

Il est proposé de valider l'avant-projet définitif présenté et de ne pas attendre que les aides attendues aient été reçues par le SIED 70 pour accepter de notifier l'APD au maître d'œuvre. **Toutefois, il est nécessaire d'attendre que les futurs clients aient retourné leur engagement de raccordement provisoire.**

Le marché de maîtrise d'œuvre a été signé sur la base d'un montant de rémunération forfaitaire provisoire (87 168,60 €) établi sur l'enveloppe financière prévisionnelle affectée au programme des travaux (980 000 € HT).

Le CCAP prévoit qu'à la validation de l'APD, le montant forfait provisoire de la mission de base devient définitif, en fonction de l'estimation prévisionnelle de cette phase. Ainsi le forfait de rémunération définitif de la mission de base s'élèverait à 132 566,10 € HT .

Il est indiqué que le coût de l'ensemble des missions d'ingénierie et imprévus s'élève à 165 869€ HT.

Chaufferie Champlitte - APD - Tarifs

Le calcul du coût du service de distribution de la chaleur pour le réseau de chaleur établi à partir des éléments connus à ce jour (coût des travaux et aides et estimé (taux d'emprunt, coût des combustibles) est le suivant :

Tarif du réseau de chaleur de Dampierre/Salon	Montant estimé HTVA de l'opération (1)	Montant des aides attendues	Montant HTVA R1 (2) (3)	Montant HTVA R2 (2) (4)
prêt bancaire (3,4% sur 20 ans)	1 656 253€ HT	1 360 013€ HT (82 %)	104€ HT/MWh	351€ HT/URF (5)

Chaufferie Champlitte - APD - Tarifs

Par ailleurs, il y a lieu de rectifier une erreur de frappe dans la formule de révision du marché de maîtrise d'œuvre.

Le coefficient de révision $C = 0,125 + 0,85 \times I_m/I_o$ devient $C = 0,125 + 0,875 \times I_m/I_o$.

Il est proposé au Bureau syndical :

- de valider l'avant-projet définitif présenté ;
- de définir les tarifs qui seront proposés aux futurs abonnés à ce stade ;
- de ne pas attendre que les aides attendues aient été reçues par le SIED 70 pour accepter de notifier l'APD au maître d'œuvre sous réserve d'un nombre d'abonnés suffisant ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre actant du forfait définitif suite à la validation de l'APD.

Chaufferie Neurey-les-La-Demie – Subventions

Selon les estimations du bureau d'études, le coût général du projet (travaux + ingénierie) est évalué à 2 280 546 € HT.

Il est proposé d'adopter le plan de financement ci-contre et d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes d'aides publiques correspondantes à ce projet.

Dépenses		Recettes		
			Montant	Pourcentage
Maitrise d'œuvre – études d'avant-projet	40 128 €	ADEME MOe	28 090 €	70 %
		Autofinancement	12 038 €	30 %
Travaux Ingénierie	2 240 418 €	Fonds chaleur - ADEME	988 440 €	44 %
		FEDER	239 813 €	11 %
		CEE coup de pouce	244 200 €	11 %
		Autofinancement	767 965 €	34 %
Total dépenses	2 280 546 €	Total	2 280 546 €	100 %

Chaufferie Neurey-les-La-Demie – APD - Tarifs

La commune de Neurey-les-La-Demie a transféré au SIED 70 la compétence «chaufferie bois et réseau de chaleur» pour un projet destiné à desservir l'EHPAD, la Mairie/logements, la ferme à rénover, 11 logements Habitat 70 situés rue Saint Antoine et rue de la fontaine et le lotissement à construire avec 12 pavillons et 8 logements collectifs Habitat 70.

La mission de maîtrise d'œuvre du projet a été confiée à une équipe de maîtrise d'œuvre (SYLVIN/SPEI/BAC/Régis COLIN), par marché notifié le 5 septembre 2023.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a remis l'APD (Avant-Projet Définitif) en juillet 2024 suite à un APS (Avant-Projet-Sommaire) de février 2024.

Il est retenu une solution avec 1 chaudière bois plaquettes de 400 kW et une chaudière gaz en appoint/secours de 600 kW. La chaufferie fonctionnera toute l'année. Le dimensionnement du silo permettra une autonomie de 9 jours avec une prévision d'une vingtaine de livraisons par an.

Chaufferie Neurey-les-La-Demie - APD - Tarifs

Il est proposé de valider l'avant-projet définitif présenté et de ne pas attendre que les aides attendues aient été reçues par le SIED 70 pour accepter de notifier l'APD au maître d'œuvre. **Toutefois, il est nécessaire d'attendre que les futurs clients aient retourné leur engagement de raccordement provisoire.**

Le marché de maîtrise d'œuvre a été signé sur la base d'un montant de rémunération forfaitaire provisoire (105 600 €) établi sur l'enveloppe financière prévisionnelle affectée au programme des travaux (1 600 000 € HT).

Le CCAP prévoit qu'à la validation de l'APD, le montant forfait provisoire de la mission de base devient définitif, en fonction de l'estimation prévisionnelle de cette phase. Ainsi le forfait de rémunération définitif de la mission de base s'élèverait à 138 864,92 € HT.

Il est indiqué que le coût de l'ensemble des missions d'ingénierie et imprévus s'élève à 154 065 € HT.

Chaufferie Neurey-les-La-Demie - APD - Tarifs

Le calcul du coût du service de distribution de la chaleur pour le réseau de chaleur établi à partir des éléments connus à ce jour (coût des travaux et aides et estimé (taux d'emprunt, coût des combustibles) est le suivant :

Tarif du réseau de chaleur de Neurey-les-la-Demie	Montant estimé HTVA de l'opération (1)	Montant des aides attendues	Montant HTVA R1 (2) (3)	Montant HTVA R2 (2) (4)
Prêt bancaire (3,4 % sur 20 ans)	2 280 546 €HT	1 500 543 € HT (69 %)	63,66€ HT/MWh	753€ HT/URF (5)

A noter qu'Habitat 70 souhaite plafonner le coût de chaleur à ses abonnés à 120€ TTC/MWh et payer un coût de raccordement pour l'ensemble des logements qui permettent de compenser la différence.

Chaufferie Neurey-les-La-Demie - APD - Tarifs

Par ailleurs, il y a lieu de rectifier une erreur de frappe dans la formule de révision du marché de maîtrise d'œuvre.

Le coefficient de révision $C = 0,125 + 0,85 \times Im/Io$ devient $C = 0,125 + 0,875 \times Im/Io$.

Il est proposé au Bureau syndical :

- de valider l'avant-projet définitif présenté ;
- de définir les tarifs qui seront proposés aux futurs abonnés à ce stade ;
- de ne pas attendre que les aides attendues aient été reçues par le SIED 70 pour accepter de notifier l'APD au maître d'œuvre sous réserve d'un nombre d'abonnés suffisant ;
- Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre actant du forfait définitif suite à la validation de l'APD.

Chaufferie Frotey-les-Vesoul – Subventions

Selon les estimations du bureau d'études, le coût général du projet (travaux + ingénierie) est évalué à 2 021 651 € HT.

Il est proposé d'adopter le plan de financement ci-contre et d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes d'aides publiques correspondantes à ce projet.

Dépenses		Recettes		
			Montant	Pourcentage
Maitrise d'œuvre études d'avant-projet	28 518 €	ADEME MOe	19 962 €	1,0 %
		Autofinancement	8 556 €	0,4 %
Travaux Ingénierie	1 993 133 €	Fonds chaleur ADEME	869 662 €	43,0 %
		FEDER	201 646 €	10,0 %
		Autofinancement	921 826 €	46,0 %
Total dépenses	2 021 651 €	Total	2 021 651 €	100,0 %

Chaufferie Frotey-les-Vesoul - APD - Tarifs

La commune de Frotey-les-Vesoul a transféré au SIED 70 la compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » pour un projet destiné à desservir les bâtiments de l'AHSSEA, la Mairie, la micro-crèche, l'école et le périscolaire, la maison des associations, l'ADMR, la salle US Frotey.

La mission de maîtrise d'œuvre du projet a été confiée à une équipe de maîtrise d'œuvre (INDDIGO/GIROLIMETTO/BT2M), par marché notifié le 16 mai 2024.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a remis l'APD (Avant-Projet Définitif) le 23 septembre 2024 suite à un APS (Avant-Projet-Sommaire) du 3 septembre 2024.

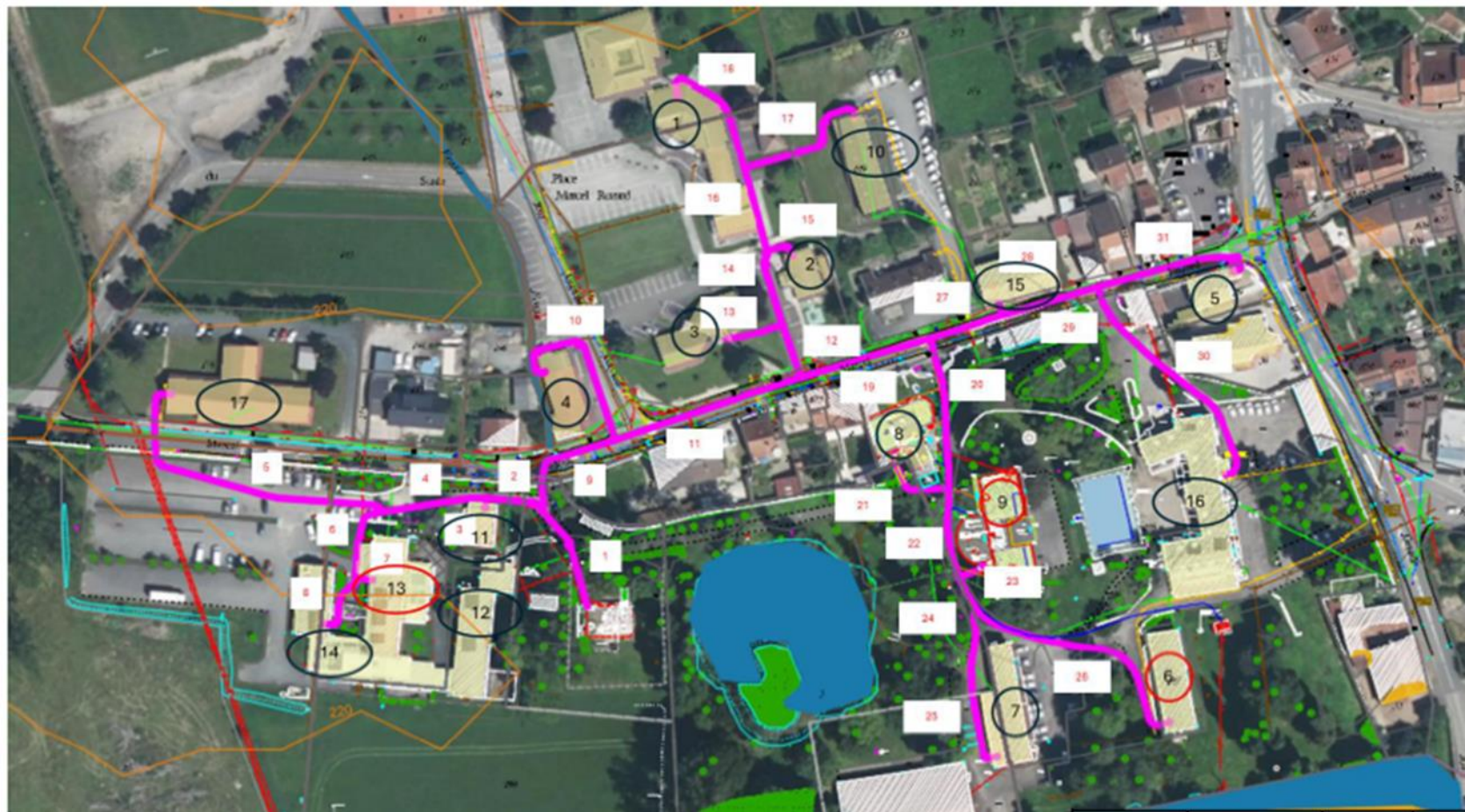
Il est retenu une solution avec 2 chaudières bois plaquettes de 220 kW et une chaudière gaz naturel en appoint/secours de 750 kW. La chaufferie fonctionnera uniquement sur la saison de chauffe. Le dimensionnement du silo permettra une autonomie de 7 jours avec une prévision d'une soixantaine de livraisons par an.

Chaufferie Frotey-les-Vesoul - APD - Tarifs

La chaufferie bois produira annuellement 1 380 MWh, pour une quantité de plaquettes livrées de 490 tonnes.

Le réseau de chaleur aura une longueur de 1 148 ml et desservira une trentaine de sous-stations.

A ce stade, l'estimation des travaux s'élève à **1 747 382 € HT.**



Chaufferie Frotey-les-Vesoul - APD - Tarifs

Il est proposé de valider l'avant-projet définitif présenté et de ne pas attendre que les aides attendues aient été reçues par le SIED 70 pour accepter de notifier l'APD au maître d'œuvre. **Toutefois, il est nécessaire d'attendre que les futurs clients aient retourné leur engagement de raccordement provisoire.**

Compte tenu de la construction de nouveaux bâtiments et de la réhabilitation de bâtiments en cours appartenant à AHSSEA, des travaux de mise en place de 2 sous-stations et de leur raccordement à une chaufferie existante sont nécessaires avant la réalisation du réseau définitif.

La maintenance de ces installations sera à la charge de AHSSEA avant leur reprise dans le réseau définitif.

Les travaux, chiffrés à 79 000 € HT seront réalisés sous Maîtrise d'ouvrage syndicale. Dans le cas où le projet définitif ne verrait pas le jour, ces coûts de travaux seraient pris en charge par AHSSEA.

Chaufferie Frotey-les-Vesoul - APD - Tarifs

Le marché de maîtrise d'œuvre a été signé sur la base d'un montant de rémunération forfaitaire provisoire (90 098,14 €) établi sur l'enveloppe financière prévisionnelle affectée au programme des travaux (1 374 612 € HT).

Le CCAP prévoit qu'à la validation de l'APD, le montant forfait provisoire de la mission de base devient définitif, en fonction de l'estimation prévisionnelle de cette phase. Ainsi le forfait de rémunération définitif de la mission de base s'élèverait à 115 842,02 € HT .

Il est indiqué que le coût de l'ensemble des missions d'ingénierie et imprévus s'élève à 254 268,79 € HT.

Chaufferie Frotey-les-Vesoul - APD - Tarifs

Le calcul du coût du service de distribution de la chaleur pour le réseau de chaleur établi à partir des éléments connus à ce jour (coût des travaux et aides et estimé (taux d'emprunt, coût des combustibles) est le suivant :

Tarif du réseau de chaleur de Frotey-les-Vesoul	Montant estimé HTVA de l'opération (1)	Montant des aides attendues	Montant HTVA R1 (2) (3)	Montant HTVA R2 (2) (4)
Sans prêt bancaire	2 021 651 €HT	1 091 270 €HT (54 %)	82,33 € HT/MWh	196,00 € HT/URF (5)

Chaufferie Frotey-les-Vesoul - APD - Tarifs

Par ailleurs, il y a lieu de rectifier une erreur de frappe dans la formule de révision du marché de maîtrise d'œuvre.

Le coefficient de révision $C = 0,125 + 0,85 \times I_m/I_o$ devient $C = 0,125 + 0,875 \times I_m/I_o$.

Il est proposé au Bureau syndical :

- de valider l'avant-projet définitif présenté ;
- de définir les tarifs qui seront proposés aux futurs abonnés à ce stade ;
- de ne pas attendre que les aides attendues aient été reçues par le SIED 70 pour accepter de notifier l'APD au maître d'œuvre sous réserve d'un nombre d'abonnés suffisant.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre actant du forfait définitif à la suite de la validation de l'APD.

Animateur mobilité propre

Le SIED 70, au travers de la SEM Côte-d'Or Energies et de l'une de ses filiales, a pour ambition de développer des stations d'avitaillement multi-énergies destinées aux Poids Lourds essentiellement. Un site sur Vesoul est en cours d'études.

A l'instar de ce qui a été développé avec les Générateurs pour l'accompagnement du développement des Enr dans les communes, en partenariat également avec GRDF et GRT GAZ, il est proposé de mettre en place un poste d'Animateur Mobilité Transition Energétique Bourgogne-Franche-Comté.

Animateur mobilité propre

Le poste d'animateur est porté par l'AFTRAL et soutenu localement par 3 Syndicats d'énergies et GRTGAZ ainsi que GRDF avec une participation de l'ADEME. Il aura la charge d'aller à la rencontre des acteurs économiques (transporteurs, logisticiens, industriels, entreprises du BTP, logistique urbaine, collectivités compétentes dans les domaines des transports en commun et de la collecte des ordures ménagères) ayant des flottes de véhicules lourds, pour leur apporter une expertise sur le GNV/BioGNV – Hydrogène – Electricité – Biocarburants et faire émerger des nouveaux projets de stations pour un maillage régional cohérent, notamment sur les territoires non équipés en infrastructures adaptées.

La démarche vise à favoriser le développement de carburants alternatifs aux produits pétroliers, plus respectueuses de l'environnement et de la santé publique (exemple : l'hydrogène vert, le GNV, le bioGNV, l'électricité, etc...).

Animateur mobilité propre

Compte tenu de la participation de l'ADEME, de l'AFTRAL et des autres syndicats d'énergie, la contribution financière du SIED 70 se situera autour de 10 000 € par an pendant 3 ans.

Il sera proposé au Bureau syndical d'approuver la démarche collective des syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté et de l'AFTRAL et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière correspondante.

Convention Delta Conso Expert

Le SIED 70 emploie 4 Economistes de Flux qui interviennent sur l'ensemble du Département de la Haute-Saône. Actuellement 94 collectivités territoriales adhèrent au service CEP, soit 441 bâtiments à suivre énergétiquement (1 200 compteurs environ avec l'éclairage public).

A cet effet, le SIED 70, comme d'autres syndicats d'énergie, a financé, avec l'accord et la participation de l'ADEME, un logiciel de suivi de facturation DELTA CONSO Expert.

Le logiciel permet d'effectuer le suivi annuel des consommations énergétiques des communes adhérentes au Conseil en Energie Partagé (CEP) et de répondre au décret tertiaire pour leurs bâtiments concernés.

Convention Delta conso expert

Akéo Energies, qui a développé le logiciel, doit désormais héberger et donner accès au logiciel DELTA CONSO Expert et ses données énergétiques dans les conditions définies par la convention jointe au présent rapport.

Cette dernière décrit les modalités techniques et financières d'accès et d'utilisation des données par les économes de flux, du stockage des données énergétiques, de l'assistance à l'utilisation de ce logiciel pour une période d'un an, reconductible 2 fois jusqu'à 3 ans au total.

Le coût pour les 3 années est de 4 € HT/point de livraison/an.

Il est proposé au Bureau syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Questions diverses : Audits énergétiques

Au 18/09/24, pour l'année 2024 :

14 audits ont été lancés pour un montant total de 31 235 € HT.

Depuis le 24/10/2023, nouvel accord-cadre à marchés subséquents avec 3 prestataires retenus :

- AD3E
- Optim'home
- BEE

Accords-cadres précédents (2019 à 2023) avec 1 seul prestataire AD3E
234 audits pour un montant de 406 028€ HT (compris pénalités et révisions).

Questions diverses : Audits énergétiques

Pour mémoire :

Pour l'accord-cadre précédent, le financement des audits était assuré comme suit :

70 % par la Région BFC

30 % assuré par le SIED 70

La Région BFC a notifié au SIED 70 une nouvelle aide pour ses audits à hauteur de 30 % pour une dépense éligible de 200 000 €.

Le dispositif ACTEE permet de compléter ce financement à hauteur de 50 % sur les bâtiments tertiaires ou mixtes (tertiaire/résidentiel).
Le résidentiel seul n'est pas concerné par ce financement.

Questions diverses : Audits énergétiques

Compte tenu du prévisionnel des demandes à venir (sur une dépense de 200 000 €), on peut estimer à **26 000** euros (maximum) le manque à gagner pour le SIED 70 s'il souhaite maintenir l'offre en cours pour les logements.

La commission EnR-MDE du 18/09/24 a émis un avis favorable au maintien des conditions actuelles d'accès aux audits (gratuité pour adhésion au service CEP) pour les collectivités.

Questions diverses : poste Tilleuls Boul

Poste mal implanté en 2002 (garantie décennale inapplicable).

Le propriétaire souhaite régulariser l'occupation du terrain avant la vente de sa maison.

Rachat du terrain à environ 100 €/m² (4,13 m²) par le SIED 70
+ bornage
+ frais de notaire

Coût de déplacement d'un poste : **29 500 € HT**



Agenda

10-11 octobre 2024 : **Carrefour des Collectivités** (Micropolis – Besançon)

Mercredi 16 octobre 2024 à 17h00 : **Commission Paritaire de l'énergie**

Mercredi 13 novembre 2024 à 15H00 : **Commission d'Appel d'Offres**

Mercredi 13 novembre 2024 à 16H00 : **Commission Finances, Statuts**

Mercredi 13 novembre 2024 à 18H00 : **Bureau Syndical**

Mardi 26 novembre 2024 à 18h30 – Espace 70 : **Comité syndical**

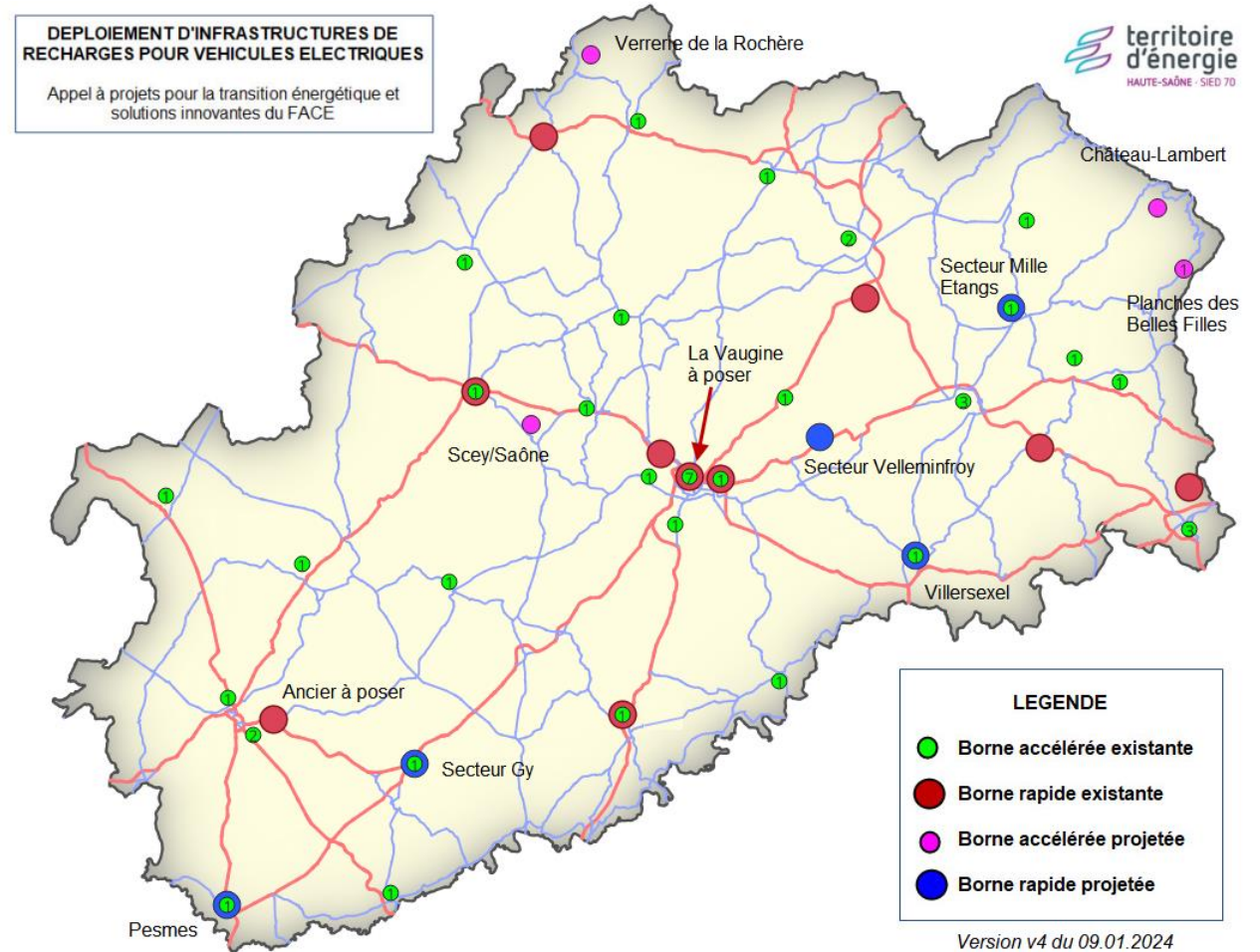
Samedi 30 novembre 2024 à 9h00 – Espace 70 : **Comité syndical (si pas de quorum)**

Questions diverses

Point déploiement bornes :

Gray (place Boichut), Ancier, la Vaugine, Bucey-les-Gy, Dampierre-sur-salon, Villersexel, Planche des belles filles, la Rochère, Scey-sur-Saône, Melisey

- Renouvellement du marché groupé IRVE



Questions diverses

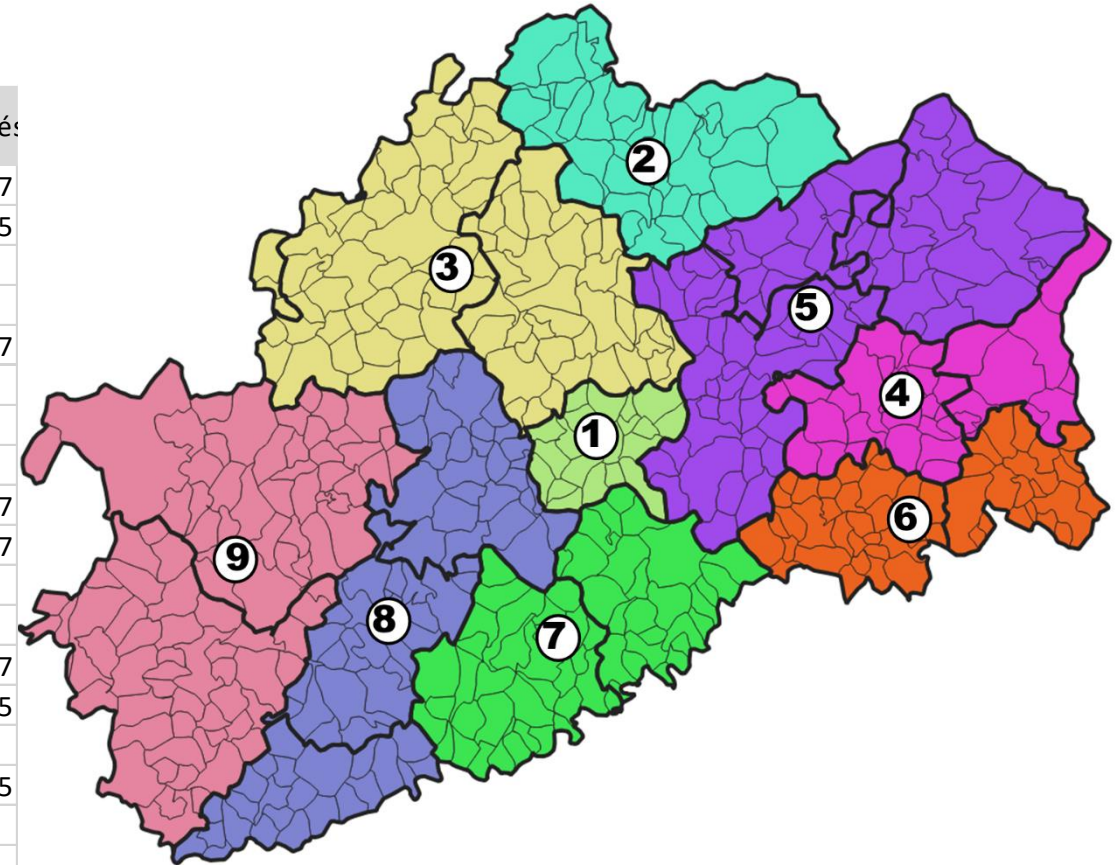
- Point chaufferie de Scey-sur-Saône

Questions diverses

- TICFE – FACé

Questions diverses : statuts

CLE	Nbre communes	Hab	Nbre délégués	Taux présence	Nbre Grands Délégués
CLE DE VESOUL	20	31979	29	59%	7
CLE HAUTE COMTE	37	17140	39	31%	5
CLE des Hauts du val de saône-terres c	89	30750	90	29%	7
CLE Pays de l'ure + Rahin et Chérimont	32	30880	37	48%	7
CLE DU PAYS DE LUXEUIL-etangs triangl	83	34582	86	36%	7
CLE DU PAYS D'HERICOURT+villersexel	52	27750	57	39%	7
CLE 7 rivières	60	19683	61	34%	5
CLE Marnay GY Combes	76	20946	76	24%	5
CLE VAL DE GRAY 4 rivières	90	30142	93	29%	7
Total général	539	243 852	568		57



Questions diverses : statuts

- extrait des futurs statuts :

Première réunion de la CLE, issue des élections municipales :

Lors du premier établissement de la CLE, la convocation des représentants de la CLE élus au sein des communes et EPCI membres, est assurée par le Président sortant du SIED 70 qui fixe l'ordre du jour de cette première séance. Le Président sortant du SIED 70 ou, en son absence, le Président sortant de la CLE, préside la réunion jusqu'à l'élection du Président de la CLE.

Cette réunion a lieu sur le territoire d'un des membres de la CLE.

La moitié au moins des membres de la CLE doit être présente pour l'élection de ses représentants au Comité Syndical, pour l'élection du Président et du Vice-président de la CLE. Aucun quorum n'est exigé pour les autres décisions.

Questions diverses : statuts

La CLE procède à l'élection de ses délégués au Comité syndical, conformément aux modalités suivantes :

Dans chaque CLE, le collège électoral constitué élit parmi les représentants titulaires les délégués qui composeront le Comité syndical, conformément aux modalités suivantes :

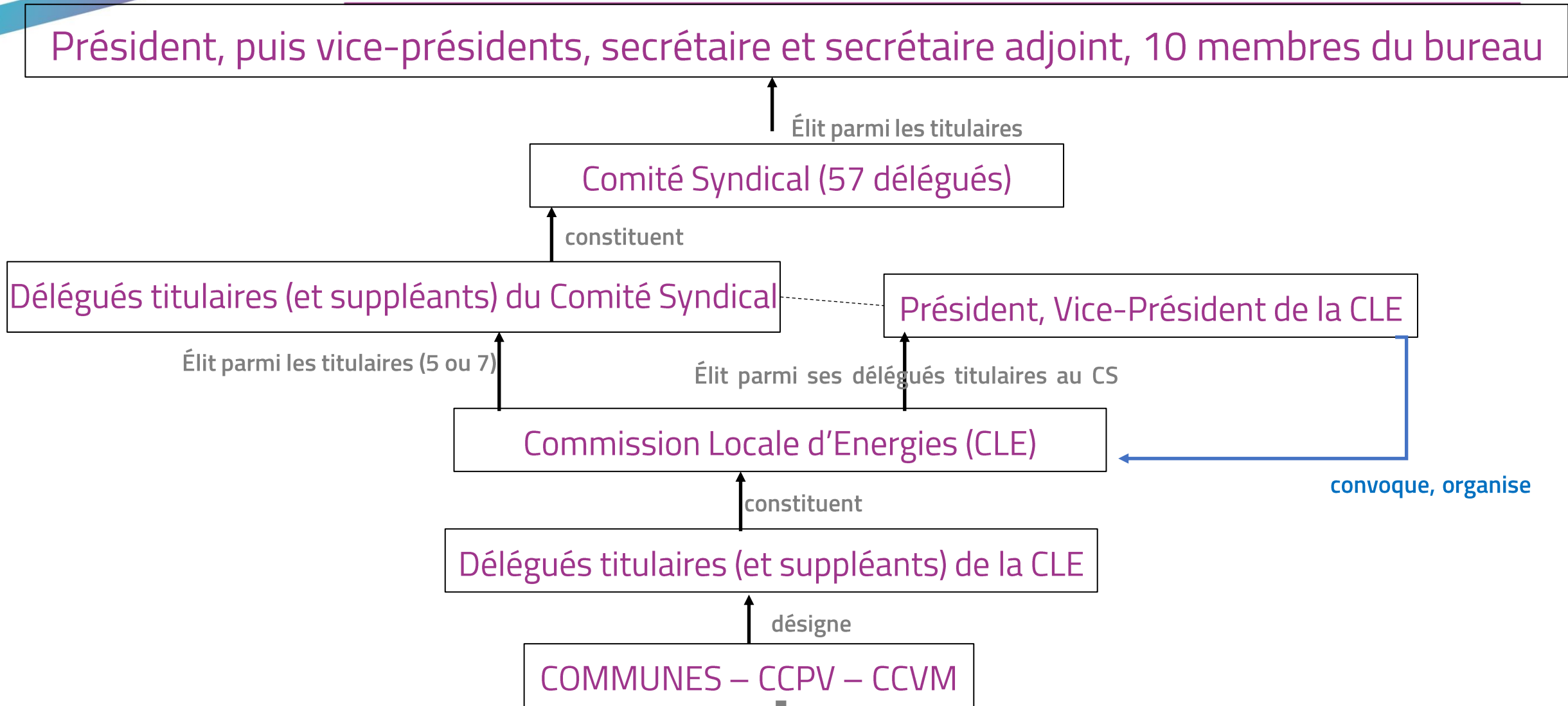
- Les CLE regroupant les communes désignent un nombre de délégués qui est fonction de la population totale représentée par la CLE :
 - 5 délégués : si la population municipale de la CLE représente un nombre inférieur à 25 000 habitants
 - 7 délégués : si la population municipale de la CLE représente un nombre égal ou supérieur à 25 000 habitants et jusqu'à 40 000 habitants.
- Chaque collège électoral élit en outre des délégués suppléants parmi ses membres titulaires, en nombre égal à celui des délégués titulaires.

Questions diverses : statuts

- Les délégués titulaires ou suppléants élus sont ceux qui recueillent le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges déterminé par CLE.

Dans chaque CLE, le collège électoral constitué élit le Président de la CLE et le Vice-président, selon les règles régissant l'élection du Maire et des adjoints de l'article L. 2122-4 du CGCT parmi les délégués titulaires précédemment élus par les représentants des communes.

Questions diverses : statuts



Questions diverses : 30 ans du SIED 70

Le site doit pouvoir accueillir au moins 400 personnes :

- Parc des Expositions de Vesoul (uniquement le 27 septembre 2025) par exemple
- Proposition du site de Pont-sur-l'Ognon (Parc des 12 ponts, opérationnel en octobre 2024) [Facebook](#)

Programme à définir : repas (midi ou soir) , intervention ? , comité ? , activités ?

Questions diverses ?

Syndicat Intercommunal d'Énergie Du Département de la Haute-Saône

 **1, rue Max Devaux
70 000 VESOUL**

 **Tél : 03 84 77 00 00**

 **E-mail : contact@sied70.fr
Site internet : www.sied70.fr**

